

RÈGLEMENTS COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES



LUTTE OLYMPIQUE LUTTE JEUNES SAISON 2018 - 2019

Nota : les évolutions signalées en surbrillance jaune

SOMMAIRE

Les termes « lutteur, licencié » utilisés dans ce document signifient aussi « lutteuse et licenciée ».

1. RÈGLES D'ARBITRAGE – CATÉGORIES D'AGE ET DE POIDS	3
Tableau récapitulatif	
2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES	4
2.1 Eléments obligatoires	
2.2 Déroulement des compétitions	
2.3 Participation	
3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	9
3.1 Participation	
3.2 Sélections régionales pour les championnats de France	
4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	10
4.1 Participation	
4.2 Règlement des têtes de série pour les seniors	
5. RÈGLEMENT DES RENCONTRES NATIONALES VÉTÉRANS	11
5.1 Participation	
6. RÈGLEMENT TOURNOI NATIONAL RANKING.....	12
6.1 Participation	
ANNEXES	13
Modèles de tableaux d'appariement	
Demande de surclassement	
Certificat médical pour les lutteurs de plus de 45 ans	
Demande de hors quota	
Attestation sur l'honneur	

1. RÈGLES D'ARBITRAGE – CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS

	NAISSANCE	CATÉGORIE DE POIDS	APPAR.	STYLE	TEMPS		
U7	+ 3 ans	Mixte*	Pas de catégorie Pas de compétition		Jeux de Lutte (cf. programme FFL « Jeux de lutte 4/6 ans »)		
U9	2010/11	Mixte*	Poule de 4 maxi en fonction des poids de corps	Tournoi nordique dans la poule	Lutte Jeunes	2 mn sans arrêt du chrono	
U11	2008/09						
U13	2006 2007	Non mixte	Poule de 4 maxi en fonction des poids de corps	Tournoi nordique dans la poule	Lutte Jeunes	3 mn sans arrêt du chrono	
U15	2004 2005	Fém.	33 (+29) - 36 - 39 42 - 46 - 50 - 54 58 - 62 - 66 kg	Tableau FFL à double élimination ou tournoi nordique (- de 5 lutteurs)	UWW	2 x 2 mn 30 " pause	
		Libre Gréco	38 (+34) - 41 - 44 48 - 52 - 57 - 62 68 - 75 - 85 kg				
U17	2002 2003	Fém.	40 (+36) - 43 - 46 49 - 53 - 57 - 61 65 - 69 - 73 kg				Lutte Féminine
		Libre Gréco	45 (+41) - 48 - 51 - 55 60 - 65 - 71 - 80 - 92 110 kg				
U20	1999 2000 2001	Fém.	50* - 53* - 55 - 57* - 59 62* - 65 - 68* - 72 76* kg (*cat. olympique)				Lutte Libre
		Libre	57* - 61 - 65* - 70 - 74* 79 - 86* - 92 - 97* 125* kg (* cat. olympique)				
SENIOR	1983 à 1998	Gréco	55 - 60* - 63 - 67* - 72 77* - 82 - 87* - 97* 130* kg (* cat. olympique)	Lutte Gréco (adaptation FFL en minime cadet gréco)	2 x 3 mn 30 " pause		
VÉTÉRAN	A : 1978 82 B : 1973 à 77 C : 1963 à 72 D : 1953 à 62	Fém.	55 - 63 - 72 kg	Lutte Libre			
		Libre Gréco	63 - 69 - 76 85 - 97 - 130 kg		2 x 2 mn 30 " pause		

U20 peuvent lutter en seniors sans condition de surclassement.

Vétérans B, C, D ne peuvent pas lutter en seniors (vétérans A autorisés).

* Mixte : fille et garçon peuvent lutter l'un contre l'autre.

U20 et senior : uniquement catégories olympiques en compétitions officielles FFL

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS

Le terme compétition « officielle » FFL désigne les championnats départementaux, régionaux et toutes les compétitions nationales FFL inscrites au calendrier fédéral.

1.1 ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

2.1.1 LICENCE

La licence FFLDA est obligatoire pour participer à toutes les compétitions FFLDA. L'inscription aux compétitions officielles par intranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur intranet.

2.1.2 MAITRISES

L'inscription des lutteurs n'est possible que si un niveau minimum de maîtrise conformément au règlement national des maîtrises figure sur intranet.

1.2 DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

2.2.1 MÉDICAL - PESÉE

La présence d'un médecin **et** de secouristes est obligatoire lors des compétitions nationales officielles. Pour toutes les autres compétitions la présence d'un médecin **ou** de secouristes est obligatoire.

L'organisation et le déroulement de la pesée sont sous la responsabilité des arbitres. Avant la fin de la pesée, à la demande du corps arbitral ou du responsable de la compétition, un lutteur pourra faire l'objet d'un contrôle visuel cutané par le médecin.

Chaque lutteur devra présenter sa licence avec photo (format papier ou numérique) lors de la pesée. En cas de non présentation ou l'absence de photo, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie) avec photo et une vérification sur la base de données intranet FFLDA pourra être effectuée avant la fin de la pesée par le responsable de compétition.

La pesée s'effectue en tenue de lutte officielle sans chaussure avec ongles coupés.

2.2.2 RÈGLES D'ARBITRAGE

- **U7** : pas de compétition mais uniquement des « *Jeux de lutte* »
- **U9, U11, U13** : règlement « *Lutte Jeunes* » Les filles luttent avec les garçons en U9 et U11.
- **U15, U17, U20, Senior, Vétéran** : règlement UWW.

2.2.3 TIRAGE AU SORT - NUMÉRO D'APPARIEMENT

Le numéro de tirage au sort est celui tiré au sort par le lutteur lors de la pesée ou par la FFLDA si le tirage au sort se déroule avant la pesée.

Les numéros tirés au sort sont reclassés du plus petit au plus grand. Au plus petit numéro tiré au sort est attribué le n° d'appariement N°1, puis le n° d'appariement N°2 etc.

2.2.4 APPARIEMENT U9, U11, U13

Poule de 4 maximum selon les poids de corps les plus proches et en évitant les écarts de poids trop importants (mixité U9 et U11).

Le N° d'appariement dans chaque poule (N°1 à N°4) est déterminé selon le poids de corps. Le lutteur le plus léger se voit attribué le N°1 etc. En cas de poids identique, on prend en référence l'ordre alphabétique des noms.

Utilisation de la formule du tournoi nordique (cf. annexe) dans laquelle tous les lutteurs de la poule se rencontrent.

Selon le résultat du combat, les lutteurs obtiennent les points de classement suivants :

- Victoire du combat : 2 points de classement
- Match nul : 1 point de classement
- Défaite : 0 point de classement

Le lutteur qui possède le plus de points de classement est classé avant l'autre.

En cas d'égalité de points de classement entre 2 lutteurs, le résultat de leur combat détermine le lutteur classé avant l'autre. S'ils ont fait match nul, ils sont classés ex-æquo.

En cas d'égalité de point de classement entre plus de 2 lutteurs, ils sont classés ex-æquo.

2.2.5 APPARIEMENT U15, U17, U20, SENIOR, VÉTÉRAN

2.2.5.1 Tournoi nordique (cf. modèles de tableau en annexe)

Dans une catégorie de poids avec moins de 5 participants, il faut utiliser le tournoi nordique dans lequel tous les lutteurs se rencontrent. Le classement final est établi selon les critères suivants :

- **Le plus grand nombre de victoires.**
- **En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs**, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.
- **En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs**, il faut d'abord classer le(s) dernier(s) du groupe des ex-æquo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 lutteurs :
 - le moins de points de classement. Si l'égalité persiste :
 - le moins de victoires par tombé. Si l'égalité persiste :
 - le moins de victoires par supériorité. Si l'égalité persiste :
 - le moins de points techniques marqués dans toute la compétition. Si l'égalité persiste les lutteurs les mieux classés seront les lutteurs les plus légers.

Quand il reste 2 lutteurs, le mieux classé celui qui aura battu l'autre.

2.2.5.2 Tableau d'appariement à double élimination (cf. annexe)

Dans une catégorie de poids avec plus de 4 participants, il faut utiliser un tableau d'appariement à double élimination avec un tableau des gagnants et un tableau des repêchages. Le nombre de participants détermine le tableau à utiliser (8, 16, 32, etc.).

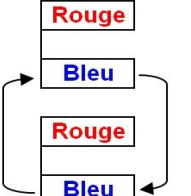
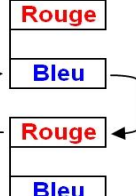
Tour de qualification : le 1^{er} tour correspond au tour de qualification dans lequel, selon le nombre de participants, il peut y avoir des lutteurs exempts.

Tableau des gagnants : chaque lutteur vainqueur ou exempt au tour de qualification passe dans le « *tableau des gagnants* ».

Tableau des repêchages :

- Chaque lutteur perdant passe dans le tableau des repêchages.
- Le dernier tour de repêchage correspond à la place de 3^e/5^e ou 3^e/4^e.
- Les exempts en repêchage sont qualifiés pour le tour de repêchage suivant.
- Un lutteur qui perd lors des repêchages est éliminé de la compétition.
- Les lutteurs perdants lors du même tour de repêchage sont classés ex-æquo (3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 13^e, 17^e, 25^e etc.). Le combat pour la 3^e - 4^e place doit obligatoirement se réaliser dans une catégorie avec 5 lutteurs.
Selon le règlement de certaines compétitions des combats de classement entre les 3^e et les 5^e pourront être organisés.

✓ Cas particuliers

<p>1. Afin d'éviter que 2 lutteurs ne se rencontrent à nouveau lors des derniers tours de repêchages (places 3^e-5^e comprises) il faut inverser dans le tableau, de façon symétrique, les lutteurs « bleus ».</p>		<p>2. Si malgré l'inversion des lutteurs « bleus », un combat avait déjà eu lieu, on inverse afin que les lutteurs « rouges » se rencontrent et les lutteurs « bleus » se rencontrent.</p>	
--	---	--	---

Si malgré les 2 inversions un combat a déjà eu lieu, le combat devra se réaliser à nouveau

2.2.6 CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES LORS DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

Classements obtenus en additionnant les points attribués à chaque lutteur :

- 1^{er} : 8 points - 2^{ème} : 7 points - 3^{ème} : 6 points - 4^{ème} : 5 points
- 5^{ème} : 4 points - 7^{ème} : 2 points - Au-delà du 7^{ème} : 1 point

En cas de disqualification, le lutteur n'est pas classé et les autres lutteurs conservent leur classement.

2.2.7 STATUT DU LUTTEUR

• Tenue

- Sur le tapis : tenue règlementaire au regard du règlement UWW et au regard du règlement lutte Jeunes.
Tout lutteur avec un appareil dentaire doit se présenter avec un protège-dents.
- Sur le podium : aucun signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.

• Comportement

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout lutteur doit être respectueux du corps d'arbitrage, ne pas parler durant le match, faire preuve de fair-play, ne montrer aucun geste de colère, saluer l'arbitre, son adversaire et l'entraîneur adverse.
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout lutteur doit respecter les installations sportives, les personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, le règlement intérieur de l'installation sportive.
- Toute pratique religieuse dans les installations sportives n'est pas autorisée.

2.2.8 STATUT DE L'ENTRAÎNEUR

En « *Lutte Jeunes* » l'entraîneur ne doit pas entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords). En lutte olympique 1 seul entraîneur est autorisé à entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords).

- **Tenue**

Tout entraîneur entrant dans l'espace de compétition doit se présenter en survêtement et chaussures de sport sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. Dans le cas contraire il n'aura pas accès à l'espace de compétition. Il doit être en possession d'une serviette afin d'essuyer le lutteur pendant la pause.

- **Licence - Diplôme**

Toute personne remplissant la fonction d'entraîneur au bord du tapis, doit être licencié FFLDA et posséder un diplôme fédéral ou diplôme d'état recensé sur l'intranet fédéral. Afin d'accéder à l'espace de compétition, il doit être en mesure de présenter sa licence avec photo mentionnant son statut d'entraîneur FFLDA.

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout entraîneur doit rester assis pendant le combat, être respectueux du corps d'arbitrage, du lutteur et de l'entraîneur adverse. Des cartons jaunes et rouges peuvent être délivrés par le corps d'arbitrage pour sanctionner des entraîneurs (cf. règlement intérieur et disciplinaire, note règlementaire).
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout entraîneur doit être garant des lutteurs dont il a la charge, être respectueux des personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, respecter le règlement intérieur de l'installation sportive.

2.2.9 COMMISSION DE DISCIPLINE D'URGENCE (CDU)

Lors des compétitions officielles nationales, une commission de discipline d'urgence FFLDA peut se réunir dès qu'un acte d'incivilité se produit. Cette commission est habilitée à prendre des mesures immédiatement applicables (cf. règlement intérieur, disciplinaire et note règlementaire).

2.3 PARTICIPATION

2.3.1 NATIONALITÉ

A partir de U17 les lutteurs de nationalité étrangère doivent avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise, pour participer aux compétitions officielles FFL (régionaux, championnats de France). Les saisons de licence FFLDA pendant lesquelles les lutteurs étrangers ont bénéficié d'un transfert international UWW de club à club ne sont pas comptabilisées.

2.3.2 NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Un lutteur ne peut pas participer à 2 championnats de France lors d'un même week-end.

2.3.3 SURCLASSEMENT DE CATÉGORIE D'ÂGE

- **U20**

Les lutteurs U20 peuvent lutter en senior sans condition de surclassement.

- **U13 – U15 – U17**

Le surclassement est valable 6 mois et est réservé aux 2^e année U13, 2^e année U15 et 2^e année U17. La demande doit être réalisée par un cadre technique FFLDA en utilisant obligatoirement le formulaire en annexe qui précise :

- surclassement des U13 pas autorisé en lutte gréco-romaine,
- surclassement autorisé qu'après accord de la FFLDA,
- certificat médical réalisé par un médecin qualifié en médecine du sport,
- autorisation parentale nécessaire.

3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Pour les mêmes catégories d'âge, un championnat régional ne doit pas être organisé aux mêmes dates qu'une compétition nationale (individuelle ou par équipes inscrite au calendrier fédéral).

Les résultats des championnats régionaux, dans lesquels figurent le nom, prénom et classement de tous les lutteurs participants, doivent obligatoirement être mis en ligne sur intranet par le comité régional.

3.1 PARTICIPATION

- **Engagement**

Les clubs du comité régional inscrivent les lutteurs par intranet FFLDA dans les délais fixés par le comité régional.

L'inscription par intranet ne sera possible que si la photo du licencié licence aura été téléchargée sur intranet.

- **Licence**

La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (*cf. annexe*).

- **Niveau de maîtrise**

Un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.

- **Style**

Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine.

- **Catégories d'âge**

U9, U11, U13, U15, U17, U20, seniors.

- **Catégories de poids**

Fédérales (*cf. page 3*) sans tolérance.

- **Nationalité**

A partir de U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer aux championnats régionaux après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise.

3.2 SÉLECTIONS RÉGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les lutteurs sont qualifiés par le responsable technique de l'ETR sous la responsabilité du président du comité régional.

3.2.1 LUTTE FÉMININE

Le nombre de qualifiées par comité régional n'est pas limité (pas de quota).

3.2.2 LUTTE LIBRE ET GRÉCO-ROMAINE

- Un nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge est attribué par la FFLDA à chaque comité régional selon des critères de participation aux championnats régionaux.
- Le comité régional peut choisir comme il le souhaite le nombre de lutteurs qualifiés par catégorie de poids dans le respect du nombre total de qualifiés attribués par la FFLDA.
- Le nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge correspond à la somme des quotas par catégorie de poids définie dans le tableau ci-dessous :

U15, U17, U20, SENIOR

Nombre de lutteurs <u>participants</u> par catégorie de poids	1 à 3	4 à 6	7 à 9	Plus de 9
Quotas	1	2	3	4

3.2.3 QUALIFIÉS HORS QUOTAS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- Sélectionnés en équipe de France au moment du championnat régional (*cf. annexe à transmettre à la FFLDA*).
- Licenciés dans les DOM TOM et absents au championnat régional en raison de l'inscription en pôle France en métropole (*cf. annexe à transmettre à la FFLDA*).
- Pour les championnats de France seniors, il faut avoir réalisé l'une des performances suivantes :
 - Classés dans les 2 premiers au championnat de France senior de la saison précédente.
 - Classés dans les 8 premiers aux Jeux olympiques 2016 ou aux championnats du monde seniors en 2018.
 - Médaillés aux championnats du monde U23 en 2018.
 - Médaillés aux championnats d'Europe seniors ou U23 en 2018.
- Le Directeur Technique National se réserve le droit de qualifier hors quotas certains sportifs à titre exceptionnel et sur demande argumentée du cadre technique régional ou national adressée par mail à la FFLDA (*cf. annexe à transmettre à la FFL*),

Les lutteurs qualifiés hors quotas s'ajoutent aux sélections régionales.

4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

4.1 PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Engagement** : les comités régionaux inscrivent les lutteurs (y compris les hors quotas) et les arbitres par intranet dans les délais fixés par la FFLDA.
L'inscription des lutteurs par intranet ne sera possible que si la photo du licencié a été téléchargée sur intranet.
Le montant des frais d'engagement par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) prélevés par le système intranet aux comités régionaux est le suivant :
 - U15, U17, U20 : 15 €
 - Senior : 20 €
- **Catégories d'âge** : U15, U17, U20, seniors.
Catégories de poids : fédérales (cf. page 3) sans tolérance.
- **Licence**
La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique). A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).
- **Niveau de maîtrise**
Un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.
- **Nationalité** : à partir de U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer aux championnats de France après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise (saisons en transfert international UWW club à club non comptabilisées).

4.2 TÊTES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

Les têtes de séries (1 à 4 au maximum) par catégorie de poids sont établies par le DTN à partir des résultats sportifs obtenus.

Le nombre de têtes de séries par catégories de poids permet d'attribuer aux têtes de série des numéros d'appariement dans le tableau d'appariement de la manière suivante :

	Tête série N°1	Tête série N°2	Tête série N°3	Tête série N°4
Tableau 64	N° appar. 32	N° appar. 31	N° appar. 29	N° appar. 30
Tableau 32	N° appar. 16	N° appar. 15	N° appar. 13	N° appar. 14
Tableau 16	N° appar. 08	N° appar. 07	N° appar. 05	N° appar. 06
Tableau 8	N° appar. 04	N° appar. 03	N° appar. 01	N° appar. 02
Nordique	N° attribués afin que les têtes de série se rencontrent lors du dernier tour			

En cas d'absence d'une tête de série la tête de série suivante prend sa place.

5. RÈGLEMENT DES RENCONTRES NATIONALES VÉTÉRANS

5.1 PARTICIPATION

Les rencontres nationales vétérans sont ouvertes à tous les licenciés FFLDA vétérans sans conditions de qualification.

- **Style**

Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine.

- **Engagement**

Les comités régionaux inscrivent les lutteurs dans chacun des styles par intranet dans les délais fixés par la FFLDA. L'inscription intranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur intranet.

Des frais d'engagement de 20 € par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux comités régionaux. .

- **Niveau de maîtrise**

Un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.

- **Divisions d'âge – Dates de naissance**

- Division A : 1978 à 1982
- Division B : 1973 à 1977
- Division C : 1963 à 1972
- Division D : 1953 à 1962

- **Conditions médicales** : les vétérans D et C doivent présenter le certificat médical à la pesée, dûment complété (cf. annexe).

- **Licence**

La licence avec photo doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

En cas de non présentation, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie).

A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).

- **Catégories de poids**

- Lutte libre et gréco-romaine : 63 kg – 69 kg – 76 kg – 85 kg – 97 kg – 130 kg
- Lutte féminine : 55 kg - 63 kg - 72 kg

- **Nationalité**

Les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer sans condition.

5.2 ARBITRAGE

Les combats se déroulent avec un corps d'arbitrage complet.

6. RÈGLEMENT TOURNOIS NATIONAUX RANKING (TNR)

6.1 PARTICIPATION

- **Engagement**

Les clubs inscrivent les lutteurs par intranet dans les délais fixés par la FFLDA.

L'inscription des lutteurs par intranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur intranet.

Des frais d'engagement de 15 € pour les TNR U15, U17, U20 et 20 € pour les TNR seniors par lutteur inscrit (remplaçant non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux clubs.

- **Nationalité**

A partir de U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise (saisons en transfert international UWW club à club non comptabilisées).

- **Catégories d'âge**

U15, U17, U20, Senior.

- **Style**

Lutte féminine, lutte libre et lutte gréco-romaine.

- **Catégories de poids**

Officielles FFL – Catégories olympiques en U20 et senior
Pas de tolérance de poids.

- **Niveau de maîtrise**

Niveau minimum « *Orange* » pour les licenciés FFLDA.

- **Licence**

La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (*cf. annexe*).

MODÈLES D'APPARIEMENT FFL (MINIMES A VÉTÉRANS)

2 A 4 LUTTEURS - TOURNOI NORDIQUE

N°		CLASSEMENT	Vict	Pt Clt	VT	VS	Pt T.
1	DUPONT	1e CARIAT	3	9			
2	DURAND	2e MARTIN	2	6			
3	MARTIN	3e DUPOND	1	4			
4	CARIAT	4e DURANT	0	2			

3 lutteurs

Tour 1 : 1-2 Tour 2 : 3-1 Tour 3 : 2-3

4 lutteurs

Tour 1 : 1-2, 3-4 / Tour 2 1-3, 2-4 / Tour 3 1-4, 2-3

Celui qui a le plus de victoires est classé 1er

En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, leur combat direct déterminera le lutteur classé avant l'autre.

En cas d'égalité de vict. entre plus de 2 lutteurs, il faut classer le dernier des ex-æquo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 lutteurs :

- le moins de points de classement,
- le moins de victoires par tombé,
- le moins de victoires par supériorité,
- le moins de points techniques marqués dans toute la compétition,

Lorsqu'il ne reste plus que 2 lutteurs, sera classé 1er celui qui aura gagné le combat entre eux. Si l'égalité subsiste entre plus de 2 lutteurs, les lutteurs classés du +léger au +lourd.

TOUR 1		Vict.	Pt Clt	Pt T.	TOUR 1		Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPONT	1	4		3	MARTIN	-	0	
2	DURAND	-	1		4	CARIAT	1	3	
TOUR 2		Vict.	Pt Clt	Pt T.	TOUR 2		Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPONT	-	0		2	DURAND	-	0	
3	MARTIN	1	3		4	CARIAT	1	3	
TOUR 3		Vict.	Pt Clt	Pt T.	TOUR 3		Vict.	Pt Clt	Pt T.
1	DUPOND	-	0		2	DURAND	-	1	
4	CARIAT	1	3		3	MARTIN	1	3	

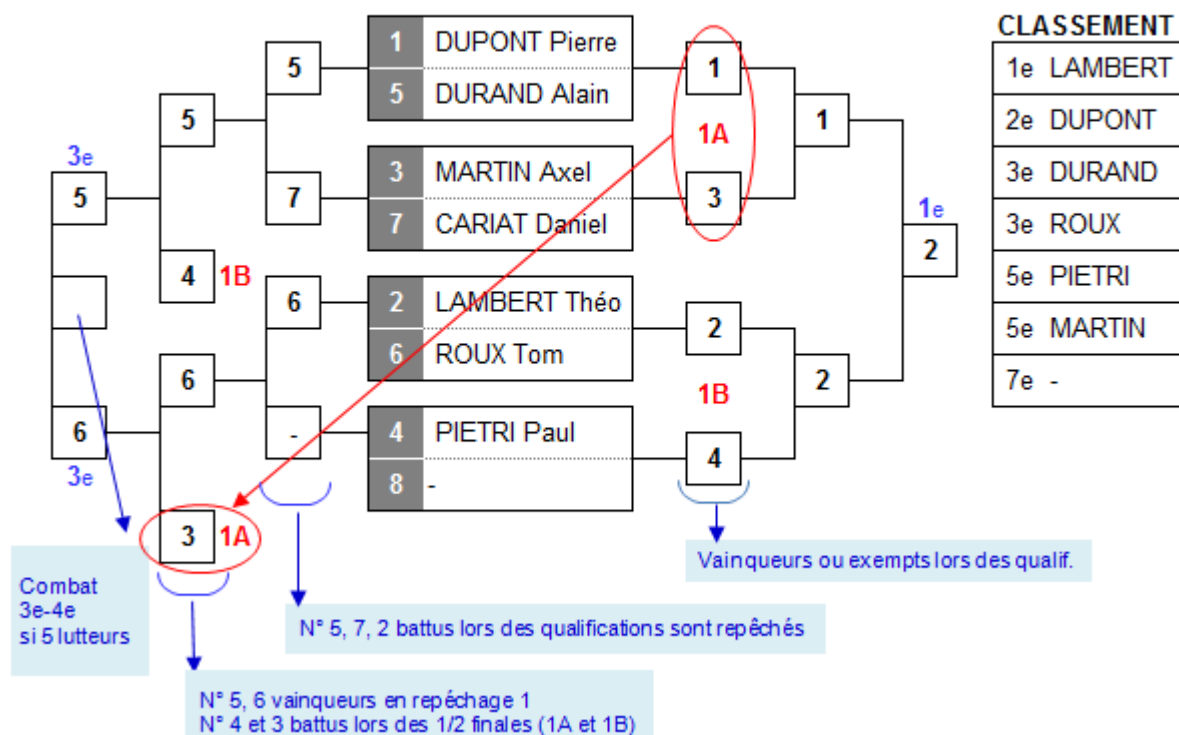
5 A 8 LUTTEURS - TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION

REPECHAGES

3e-5e Rep1

TABLEAU GAGNANTS

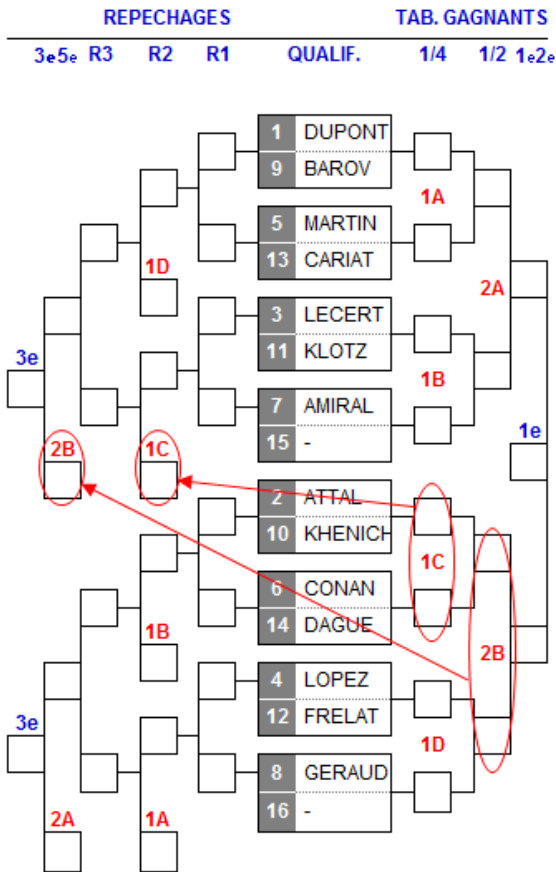
1/2 F 1e-2e



MODÈLES D'APPARIEMENT FFL (MINIMES A VÉTÉRANS)

TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION

9 A 16 LUTTEURS



CLASSEMENT

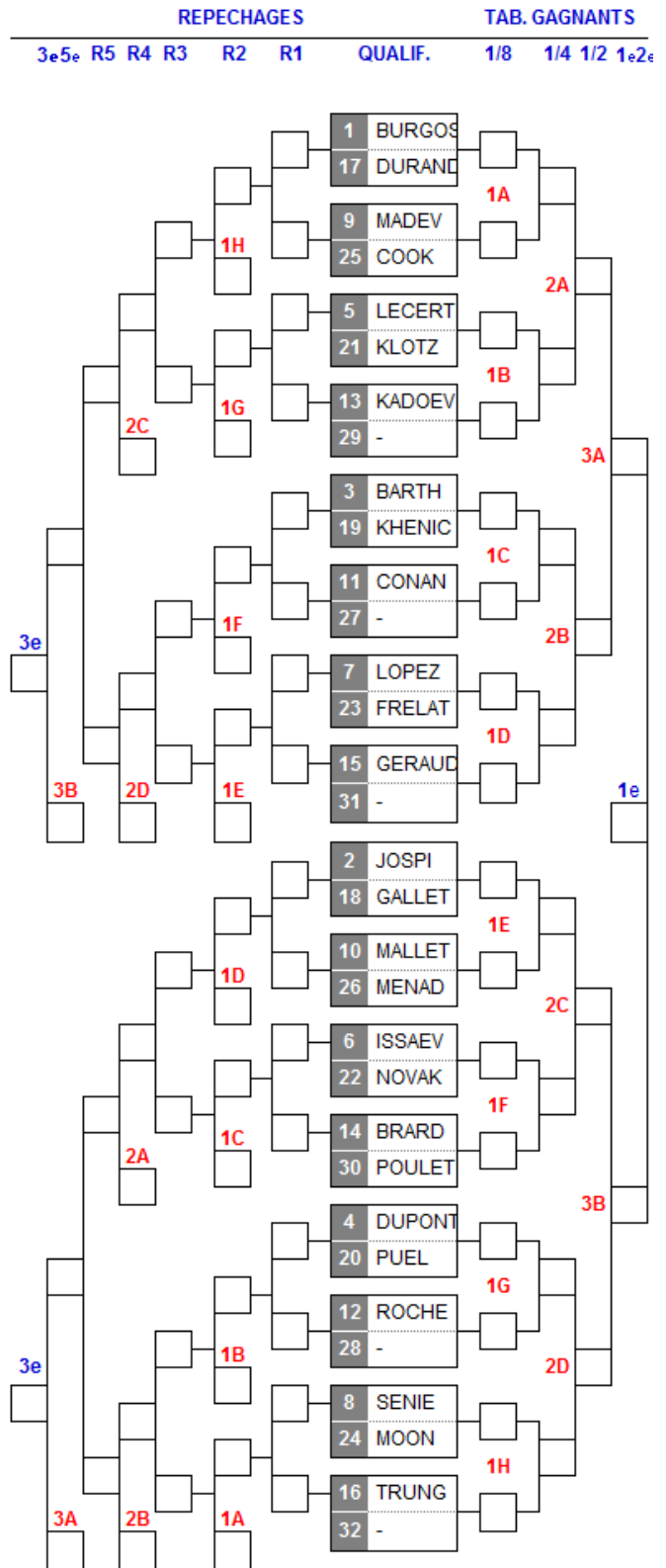
Perdants Repêchage1 classés 13e ex-aequo
Perdants Repêchage2 classés 9e ex-aequo
Perdants Repêchage3 classés 7e ex-aequo

CLASSEMENT

Perdants Repêchage1 classés 25e ex-aequo
Perdants Repêchage2 classés 17e ex-aequo
Perdants Repêchage3 classés 13e ex-aequo
Perdants Repêchage4 classés 9e ex-aequo
Perdants Repêchage5 classés 7e ex-aequo

TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION

17 A 32 LUTTEURS



TOURNOI NORDIQUE

Feuille de pointage, U9, U11, U13

CATÉGORIE D'AGE

POULE

*POINT DE CLASSEMENT : 2 points = victoire - 1 point = match nul - 0 point = défaite

CRITÈRES CLASSEMENT : celui qui a le plus de point de classement est classé avant l'autre.

Si égalité de point de classement entre 2 lutteurs, leur combat entre eux définit celui classé avant l'autre.

Si égalité de point de classement entre plus de 2 lutteurs, ils sont classés ex-aequo.

CLT*	N°	NOM Prénom club	POINT CLASSEMENT*				Poids
			Tour 1	Tour 2	Tour 3	Total	
	N°1						
	N°2						
	N°3						
	N°4						

3 lutteurs => Tour 1 : 1-2 / Tour 2 : 3-1 / Tour 3 : 2-3

4 lutteurs => Tour 1 : 1-2, 3-4 / Tour 2 : 1-3, 2-4 / Tour 3 : 1-4, 2-3

T
O
U
R

1

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	

T
O
U
R

2

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	

T
O
U
R

3

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	



DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Destiné aux U13 2^e année, U15 2^e année, U17 2^e année

Surclassement valable pendant 6 mois pour les compétitions individuelles

A transmettre par courriel à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avant la date de la compétition

Une autorisation FFLDA sera transmise par mail au cadre technique

DEMANDE DU CADRE TECHNIQUE RÉGIONAL OU NATIONAL* (réfèrent ou cadre d'état)

*Seul un cadre technique national pourra demander un surclassement quand la catégorie d'âge réel du lutteur figure au programme d'une compétition (exemple : surclassement en cadet pour compétition destinée aux minimes et cadets)

Je soussigné (NOM Prénom)
demande un surclassement de pratique de la lutte en compétition en faveur de :

NOM / Prénom né(e) le : Licence N° :

Sexe : Masculin Féminin

Club :

Dans la catégorie (cocher la case) : **Minime*** (lutte libre uniquement) **Cadet** **Junior**

Performance réalisée justifiant la demande :

Fait à : le : Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM Prénom) **en qualité de** (père, mère, tuteur) :

autorise : (NOM Prénom)
à être surclassé afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge
immédiatement supérieure.

Fait à : le : Signature :

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)

Médecin qualifié en **médecine du sport**, certifie avoir examiné

NOM/ Prénom et autorise son surclassement afin qu'il puisse
pratiquer dans une compétition de lutte dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à :, le : Tel :

Signature et cachet professionnel
avec qualification en **médecine du sport** lisible :

CERTIFICAT MÉDICAL

VÉTÉRANS DIVISION « C » ET VÉTÉRANS DIVISIONS « D »

- Ce certificat est indispensable pour participer à toutes compétitions de lutte pour les lutteurs Vétérans appartenant aux divisions « C » et divisions « D » (*cf. années de naissance page 3*).
- Compte tenu des exigences physiques liées à la pratique de la lutte, la commission médicale de la Fédération Française de Lutte, préconise qu'un avis cardiologique de moins d'un an avec évaluation de la réserve coronarienne de moins de 2 ans soit demandé préalablement à la rédaction de ce certificat.

Je soussigné, Docteur (*NOM Prénom*) _____

certifie avoir examiné le / / 20.....

Madame ou Mademoiselle ou Monsieur _____

Né(e) le / / 20..... à

Atteste que cette personne ne présente pas de contre indication à la pratique de la lutte en compétition.

CACHET DU MÉDECIN

SIGNATURE DU MÉDECIN



DEMANDE DE HORS QUOTA

La demande doit être réalisée par un cadre technique régional ou national (après concertation avec le cadre technique régional) et envoyer par courriel à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avec copie au club et président régional. Une réponse FFLDA sera envoyée par mail au cadre technique qui a réalisé la demande

Je soussigné
NOM et prénom du cadre technique régional ou national

demande une place « HORS QUOTA » en faveur de :

NOM / Prénom Né(e) le :

Licence N° : Club :

Pour la compétition dans laquelle je souhaite qu'il soit qualifié (demande valable pour 1 seule compétition) :

Nature Age & style : Poids :

Date et lieu de la compétition :

Arguments justifiant la demande :

.....
.....
.....

Fait à : le :/...../..... Signature :

VALIDATION DU DTN

Fait à : le : Signature, cachet FFLDA :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la FFLDA
Attestation à récupérer par le responsable de l'arbitrage

Cochez la ou les cases correspondante(s) à cette attestation

- Absence de licence ou de photo sur la licence** (format papier ou numérique) lors de la pesée.
- Absence de pièce d'identité** lors de la pesée.
En cas de demande de la FFLDA, un document officiel attestant de sa nationalité (carte identité, passeport, décret de naturalisation...) devra parvenir à la FFLDA faute de quoi ce lutteur sera déclassé.

Je soussigné : _____

en qualité de président de club (ou son représentant) ou cadre technique

Courriel : _____ Tel : _____

En ce qui concerne le lutteur suivant :

NOM Prénom _____

Licencié au club de _____

Pesé pour la compétition _____

Dans la catégorie d'âge _____ et catégorie de poids _____

Je déclare sur l'honneur que ce lutteur correspond au lutteur qui s'est pesé et qu'il

est de nationalité : française étrangère (cochez une case)

Fait à _____

Le _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature